

# VISIATIV

Société anonyme

26 rue Benoît Bennier

69260 CHARBONNIERE-LES-BAINS

---

## **Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions achetées**

Assemblée du 21 mai 2024 - Résolution n° 8

**AVVENS AUDIT**  
Immeuble Le Saphir  
14 quai du Commerce  
69009 LYON

S.A. au capital de 150 000€  
305 446 577 RCS Lyon

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à LYON

**DELOITTE & ASSOCIES**  
Immeuble Higashi  
106 cours Charlemagne  
CS 40207  
69286 LYON Cedex 02

S.A.S. au capital de 2 188 160 €  
572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la  
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

## VISIATIV

Société anonyme

26 rue Benoît Bennier  
69260 CHARBONNIERE-LES-BAINS

---

### **Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions achetées**

Assemblée du 21 mai 2024 - Résolution n° 8

---

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L.22-10-62 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, avec faculté de subdélégation au directeur général, pour une durée de 24 mois, et sous réserve de l'adoption de la 7ième résolution, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Lyon, le 6 mai 2024

Les commissaires aux comptes

**AVVENS Audit**  
  
Pascal BLANDIN

**DELOITTE & ASSOCIES**  
  
Jean-Marie LE JÉROUX